

Brèves de Conseil

(Conseil municipal du 19 décembre 2017)

Ce Conseil devait débattre principalement des Orientations Budgétaires. Mais ce débat a été reporté au 23 janvier. Cependant, ce Conseil a débattu de deux questions principales : le rythme scolaire hebdomadaire et la redistribution des responsabilités au sein de la majorité municipale.

Le rythme scolaire hebdomadaire :

Une enquête auprès des familles (plus de 60% de réponses) effectuée par la mairie a donné les résultats suivants :

- 82% des familles participent aux TAP et 85% estiment que la réforme (4 jours et demi, dont le mercredi matin) est positive pour les apprentissages des enfants ;
- seuls 27% des familles demandent la modification de ce rythme hebdomadaire (retour à 4 jours).

A lire l'intéressante intervention de Véronique Cadieu sur cette question [en cliquant ici](#).

Cependant, les conseils de 4 écoles (avec les enseignants) se sont déclarés favorables à un retour à 4 jours par semaine, et 2 pour le maintien de 4 jours et demi.

La majorité reprend l'avis du Maire exprimé avant la consultation des familles et se prononce pour la semaine de 4 jours et la suppression des TAP. Le Directeur Académique de l'Education Nationale devrait rendre sa décision en février 2018.

Le débat qui a suivi a montré que l'ensemble des Conseillers municipaux sont, en fait, favorables à une semaine de 4 jours et demi, mais avec le mercredi de repos et école le samedi matin. Cela permet un repos au milieu de la semaine et une coupure hebdomadaire du weekend réduite.

En conséquence, un groupe de travail (majorité et opposition) se réunira pour élaborer un vœu en faveur de la semaine scolaire de 4 jours et demi dont le samedi matin. Il sera proposé au Conseil municipal de janvier. Et pourquoi pas une demande à l'inspection académique d'un retour à 4 jours et demi, dont le samedi matin ?

Les responsabilités au sein de la majorité :

Suite au « divorce » entre le Maire et son premier adjoint (M. Lefeuvre), ce dernier redevient Conseiller municipal « de base ».

C'est Marie-Chantal Pichon qui devient Première adjointe.

La majorité a décidé de porter le nombre d'Adjoints de 7 à 8 (et donc de désigner deux nouveaux Adjoint.e.s). Un vote par liste à bulletins secrets a permis de désigner Me Babonneau et M. Brasselet comme adjoint(e)s supplémentaires. Me Guilbault est passée de Conseillère subdéléguée à Conseillère déléguée aux espaces verts et espaces publics communaux et intercommunaux.

Enfin, M. Lefeuvre a été remplacé par un autre membre de la majorité au sein de toutes les commissions municipales dans lesquelles il siégeait. Il se trouve ainsi évincé d'une bonne partie de l'activité du Conseil municipal.

A noter que pour l'élection des Adjoints (l'opposition n'a pas participé au vote), sur les 25 votes de la majorité, on a pu comptabiliser 4 votes blancs et 2 nuls ; ce qui laisse supposer un malaise de certains élu.e.s majoritaires.

Les autres points débattus :

L'accueil des Migrants :

Un projet 'MOUS' est signé entre les 24 communes de l'agglomération, le Conseil départemental et l'Etat pour coordonner les actions en direction des populations de l'Europe de l'Est (les ROM). Il s'agit tout à la fois (sans exclure les expulsions) :

- de résorber les campements illicites dans un processus de long terme,
- de stabiliser les familles qui le souhaitent dans un parcours d'insertion donnant accès un habitat légal, à la scolarisation, à la formation, à l'emploi, aux soins ?
- de favoriser les projets de retour vers le pays d'origine.

Mais la question qui se pose immédiatement, c'est de savoir si les expulsions seront précédées par des propositions de relogement ou d'hébergement, pour que cesse ce lamentable jeu de ping-pong consistant à se renvoyer ces populations misérables d'une commune à l'autre.

Henri Samoyeau souligne le progrès que représente cette coordination entre les communes de l'agglomération. Il interroge sur les moyens spécifiques qui seront mis en œuvre pour soutenir la scolarisation des enfants qui ont besoin d'un appui spécifique dépassant une simple aide aux devoirs. Il évoque les 39 enfants qui sont scolarisés à Sainte-Luce, et dont l'absentéisme scolaire en collège semble s'accroître depuis la rentrée de septembre.

Le Maire réaffirme son opposition à tout dispositif spécifique, comme Soleil Rom : pour lui, l'aide aux devoirs proposé doit être le même pour tous les enfants (mais tous les enfants n'ont pas besoin d'un dispositif d'aide aux devoirs, parce qu'ils l'ont chez eux...).

Le marché de Noël :

Tout le monde reconnaît le relatif échec de cette manifestation qui s'est déroulée en même temps que le téléthon cantonal et le défilé aux lampions.

M. Brasselet reconnaît ces difficultés et ajoute la tempête et la cérémonie télévisée en hommage à Johnny Halliday, non prévisibles. Il admet que cette question devra être retravaillée.

Adhésion au PLIE :

La commune adhère au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération nantaise soutenu par l'Union Européenne, qui vise à développer les parcours individualisés d'insertion des publics très éloignés de l'emploi.

Ouverture des commerces le dimanche en 2018 :

Suite à un dialogue entre partenaires sociaux et acteurs du commerce de Nantes Métropole, les commerces ouvriront l'avant dernier dimanche avant Noël pour tous les commerces, le dernier dimanche avant Noël pour les commerces de centre-ville, centre-bourgs et de proximité, ainsi qu'un dimanche complémentaire (le 14 janvier) pour tous les commerces.

Fibre optique :

Elle va arriver dans le courant 2018 dans les quartiers Est. Pour cela, Orange est autorisé à implanter une armoire près de la gendarmerie.

Les vœux du Maire :

Ils auront lieu le 11 janvier à 19h00 à Ligéria.